

RAPPORT N° 96/8-51
au Conseil Municipal

OBJET

OLAT DE LA MONTAGNE SAINT-BERNARD

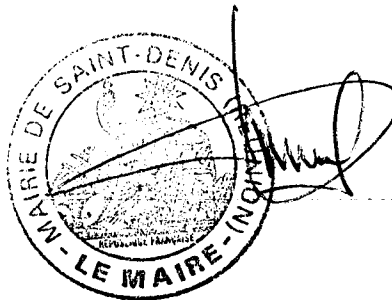
Par délibération n° 96/1-02, vous avez approuvé la participation communale à l'Opération Locale d'Aménagement du Terroir (OLAT) de Saint-Bernard pour les trois années à venir. Pour mémoire, je vous rappelle que le coût global de l'opération est de 3 254 121 F, la participation de la Commune ayant été fixée à 465 500 F sur trois ans.

Les crédits nécessaires ont été inscrits pour l'année 1996 au Budget Primitif pour un montant de 100 000 F (Chapitre D 914 000 1302), correspondant à la prise en charge pour la part communale des travaux d'investissement.

Les travaux étant réalisés par l'Association pour le Développement Agricole de Saint-Bernard, maître d'ouvrage de l'opération, je vous demande de m'autoriser à verser la participation communale au titre de l'année 1996 au profit de l'ADASB.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/8-51
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996

OBJET

OLAT DE LA MONTAGNE SAINT-BERNARD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-51 du Maire ;

Vu le rapport de Jean-François HOAREAU, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial de La Montagne 15ème km, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le versement de la participation communale de 100 000 F au titre de l'année 1996 au profit de l'Association pour le Développement Agricole de Saint-Bernard.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

